



VERBAND DER GETREIDESAMMELSTELLEN DER SCHWEIZ
FEDERATION SUISSE DES CENTRES COLLECTEURS **VGS**



Rapport annuel 2021

Table des Matières

Avant-propos de la Présidente	4
Travaux dans le domaine du colza	7
CI Épeautre	9
Conférence d'automne de la VGS	11
Statistiques VGS	13
Indications concernant les données importantes	16
Membres du Comité	17
Représentation de la VGS dans les commissions	18
Liste des membres	19

Impressum

Texte : C. Mühlebach, M. Willimann,
T. Häusermann, Secrétariat de la VGS
Layout / Rédaction : Secrétariat de la VGS
Photos : P. Röthlisberger, Secrétariat de la VGS

Avant-propos de la Présidente

Mesdames, Messieurs,

Chers membres,

Des récoltes à un niveau historiquement bas et de piètre qualité

Après quatre récoltes réussies, l'heure est à la désillusion : la récolte de céréales panifiables s'est élevée à 304'000 tonnes en 2021, soit 30 % ou plus de 100'000 tonnes de moins que l'année précédente. Le temps humide et les orages de grêle ont nui à la germination et entraîné des pertes. Les équipes des centres collecteurs ont eu fort à faire : outre le taux d'humidité, la teneur en protéines et le poids en hectolitres, elles ont dû déterminer le temps de chute et la teneur en DON. Bien souvent, les céréales ont dû être soumises à un séchage supplémentaire.

Mesures d'urgence pour garantir l'approvisionnement

Pendant la récolte, les organisations de producteurs IP-Suisse et Bio Suisse ont réclamé à la dernière minute des modifications au niveau du stockage. Elles ont ordonné aux centres collecteurs d'entreposer séparément les lots dont les temps de chute étaient insuffisants (entre 180 et 219 secondes) afin d'obtenir une quantité maximale de blé pour le canal des céréales panifiables. Selon les statistiques de swiss granum, ce sont ainsi au moins 12'000 tonnes de blé qui ont échappé au déclassement.

La récolte était à peine rentrée que des débats se sont ouverts pour savoir comment évaluer l'approvisionnement en Suisse, au bord de la pénurie, et comment gérer la situation. Tandis que les transformateurs exigeaient une hausse rapide du contingent d'importation, les producteurs ont

plaidé pour une démarche plus prudente. Finalement, swiss granum a demandé à l'Office fédéral de l'agriculture (OFAG) de débloquer 30'000 tonnes du contingent tarifaire de 2022 pour les avancer du second au premier semestre. L'OFAG a accepté cette demande.

Toutes les céréales panifiables récoltées en Suisse étant déjà en rupture de stock en février 2022, producteurs et transformateurs ont poursuivi leurs discussions sur un relèvement du contingent tarifaire n° 27. Début mars, swiss granum a demandé à l'OFAG d'avancer la tranche restante de 10'000 tonnes du second semestre 2022 au mois d'avril. Par ailleurs, swiss granum a sollicité un relèvement du contingent d'importation de 40'000 tonnes pour l'année civile 2022. Les décisions sont encore en attente, et il appartient au Conseil fédéral de se prononcer sur le relèvement du contingent tarifaire.



Mesures d'urgence pour garantir la qualité

Les récoltes de 2021 étaient nettement en-dessous de la moyenne annuelle non seulement en termes de quantité, mais aussi de qualité. La disponibilité insuffisante et la faible qualité ont conduit à la mise en œuvre de mesures d'urgence supplémentaires :

CI Épeautre :

Peu après la récolte, la CI Épeautre a autorisé le remplacement du PurÉpeautre par un maximum

de 20 % d'épeautre Suisse Garantie ou par l'importation d'anciennes variétés d'épeautre non croisées avec du blé et issues d'une production biologique certifiée.

IP-Suisse :

Depuis fin janvier 2022, IP-Suisse autorise l'incorporation de céréales (suisse ou importées) non certifiées IP-Suisse à hauteur de 20 % maximum. Cette mesure est en vigueur jusqu'à fin 2022.

Suisse Garantie :

Jusqu'à la fin de l'année, Suisse Garantie autorise l'ajout d'un maximum de 10 % de céréales non conformes à Suisse Garantie.



Ordonnance sur les allègements douaniers

Conformément à l'ordonnance sur les allègements douaniers (OADou), un taux de droits de douane réduit de 10 centimes pour 100 kg s'applique à l'importation de blé tendre destiné à la production d'amidon. Le Conseil fédéral a décidé d'adapter l'ordonnance le 1er juillet 2021 (conformément à la modification du 25 octobre 2018, qui n'était pas entrée en vigueur). La réglementation actuelle autorise à utiliser au moins 20 % de la farine issue du blé tendre importé au taux réduit pour une autre fin, en particulier pour produire de la farine panifiable. Or, ceci est contraire

à la législation douanière en vigueur, qui prévoit des réductions des droits de douane uniquement pour des utilisations bien précises. Désormais, 75 % de la farine issue du blé devront ainsi servir à la production d'amidon.

Face aux critiques des meuniers, qui dénonçaient l'absence de période de transition, le Département fédéral des finances (DFF) a reporté de trois mois le relèvement de la norme de rendement afin de s'entretenir avec les organisations professionnelles concernées.

Comme en 2016, la VGS a pris en compte l'intérêt de la production suisse de céréales et plaidé pour une période de transition d'un an afin de permettre un relèvement correct de la norme sur le plan technique. Après analyse des données soumises, le DFF a annoncé en septembre 2021 que la modification de l'OADou entrerait en vigueur le 1er janvier 2023.

Conditions d'application / ergot

Le 1er janvier 2022, l'UE a introduit des teneurs maximales plus strictes en sclérotes (ergot) dans les céréales brutes et en alcaloïdes d'ergot dans les moutures. L'Office fédéral de la sécurité alimentaire et des affaires vétérinaires (OSAV) part du principe que les teneurs maximales en vigueur dans l'UE vont être appliquées à l'ordonnance suisse sur les contaminants. La procédure de consultation associée devrait se tenir à l'été 2022. Ces teneurs maximales plus strictes affectent directement les centres collecteurs. Aussi, swiss granum a déjà fourni des recommandations à cet égard pour les conditions d'application au moment de la récolte de 2022. La VGS participe aux travaux en cours dans le cadre du groupe de travail de swiss granum sur la sécurité alimentaire.

Stratégie de qualité

Les tables rondes au sein du groupe de travail Teneur en protéines et de la commission Marché-qualité céréales portant sur l'évolution du paiement selon la teneur en protéines n'ont pas abouti. La Fédération des meuniers suisses (FMS) a proposé d'étendre, sous une forme modifiée, le paiement de la classe Top à la classe I et d'introduire une teneur minimale en protéines de 11 % pour le blé panifiable, ce qui n'a guère suscité l'approbation des fédérations de producteurs et des centres collecteurs en dehors de la VGS. La solution de compromis, qui consistait à fixer la teneur minimale en protéines à 10,5 % pour le blé panifiable, comme dans le domaine bio, n'a pas obtenu de majorité. Jusqu'à récemment, des désaccords persistaient notamment sur la question de savoir si la teneur minimale en protéines devait s'appliquer aux producteurs au moment de la remise au centre collecteur ou uniquement entre le centre collecteur et le moulin.

En raison d'exigences écologiques toujours plus strictes (trajectoire de réduction des pertes d'éléments fertilisants, passage à une culture sans herbicide), il sera de plus en plus difficile à l'avenir de maintenir la qualité ou la force boulangère du blé panifiable. Les transformateurs sont tributaires d'une qualité élevée à partir du champ. Les moyens d'influencer la qualité via un tri systématique dans les centres collecteurs sont extrêmement limités. Aujourd'hui, même la qualité standard, qui contient 13 % de protéines, est importée sous le qualificatif « Demande d'exception de qualité » et, cette année, elle sera exclue de la législation Swissness conformément à l'OIPSD. Tout ceci laisse songeur. En raison des dérogations temporaires prévues par l'OIPSD, d'une part, et

pour les produits labellisés (IP-Suisse, PurÉpeautre et Suisse Garantie), d'autre part, la Swissness est, dans le secteur des céréales, un véritable gruyère, ce célèbre fromage suisse avec des trous.

VGS

En 2021, le comité s'est réuni trois fois. En raison des restrictions liées à la pandémie de Covid-19, l'assemblée générale du printemps 2021 s'est à nouveau tenue par correspondance. Toutefois, afin de maintenir les échanges avec ses membres, la VGS les a invités à la conférence d'automne organisée sur le campus de Sursee en novembre 2021. Dagmar Weber, directrice d'Agrosolution, et sa collègue Doris Maurer, chargée de projet, ont présenté le projet d'une nouvelle plateforme pour les produits agricoles. Les intervenantes ont répondu aux questions critiques des membres sur les coûts, la protection des données et la gouvernance de la plateforme. Dans la deuxième partie, Maître Jürg Niklaus, avocat chez Niklaus Rechtsanwälte, a mis en lumière les évolutions actuelles en matière de droit de la concurrence. Il s'est penché sur la concentration du marché dans le domaine de la collecte, du traitement et du commerce des céréales panifiables et fourragères et des graines oléagineuses, évoquant des cas de figure auxquels les centres collecteurs sont confrontés actuellement.

Je remercie mes collègues du comité pour leur engagement, au sein du comité et en qualité de représentants dans des commissions et des groupes de travail. Un grand merci également à Christian Oesch et son équipe du secrétariat de la VGS pour leur contribution active au travail de la fédération.

Corinne Mühlebach, Présidente

Travaux dans le domaine du colza

Cette année encore, les stocks de colza sont épuisés et ceux d'huile de colza à très faible niveau

La situation avant la récolte 2021 était sensiblement la même que les années précédentes. Les réserves de colza classique et de colza HOLL étaient vides avant la récolte et les stocks étaient à un niveau particulièrement bas pour les deux types d'huile de colza.

Pendant la récolte 2021, certains responsables de centres de collectes ont été déstabilisés par une germination sur pied parfois importante du côté des graines de colza. On n'en connaissait pas vraiment l'impact sur la qualité de l'huile et on ignorait s'il pouvait y avoir des réclamations du côté des transformateurs. Finalement, il s'est avéré que pour le colza, la germination sur pied n'est pas significative pour la transformation ultérieure.

Le colza a également pu tirer profit des prix internationaux élevés des huiles végétales. Comparativement

à l'année précédente, les prix ont augmenté d'environ CHF 15.00 et on peut s'attendre à ce que ces prix ne s'effondrent pas pour la récolte 2022.

En décembre 2020, dans une usine, plusieurs cas de salmonelles ont à nouveau été détectés. La livraison de tourteaux de colza a dès lors dû être stoppée. Infectée par des salmonelles, l'usine a été à l'arrêt pendant un certain temps pour subir un assainissement complet.

Avant la récolte 2021, l'usine a pu redémarrer ses activités. Cependant, après plus de 160 échantillons analysés négatifs pour les salmonelles, on en a de nouveau détecté en décembre 2021.

Florin SA planifie actuellement la création d'un tout nouveau site supplémentaire pour la trituration d'oléagineux et communiquera des informations plus détaillées à ce sujet d'ici peu. Il est rassurant de voir qu'on continue à investir en Suisse pour la transformation de colza suisse.

Martin Willimann, Vice-président



Tous les centres collecteurs VGS, qui à partir de la récolte 2022 prennent en charge du colza HOLL



Vos centres collecteurs indépendants

Plus d'informations sous www.getreidesammelstelle.ch

CI Épeautre

2021 : Une récolte pour les oubliettes

Durant environ les six premiers mois de l'année 2021, les cultures d'épeautre se portent bien. Cependant, à partir de juin, des chutes de grêle et de fortes pluies à répétition occasionnent des dommages exceptionnellement élevés. En termes de rendement et de qualité, la récolte est finalement la plus mauvaise enregistrée depuis la création de la CI Épeautre IG en 1995.

Le Comité se focalise essentiellement sur la grande situation de pénurie. En raison des confinements en relation avec la pandémie, les ventes d'épeautre ont massivement augmenté dans le commerce du détail. De ce fait, on sait dès février que l'accroissement annuel de la superficie ne pourra pas structurellement compenser les augmentations de ventes.

Le Comité décide donc d'augmenter les prix de la récolte suivante (2022) de Fr. 5.00. Par ailleurs, la zone de production traditionnelle sera agrandie de 30 km à 40km de route et les centres collecteurs de décorticage liés contractuellement obtiennent la possibilité de faire des expansions géographiques avec d'autres centres collecteurs.

En tant que mesure à court terme, le Comité donne par ailleurs son aval aux mesures d'urgences prévues pour le PurÉpeautre dans le cadre du cahier des charges (remplacement par de l'épeautre Suisse Garantie ou de l'épeautre Bourgeon Bio importation anciennes variétés) et étend la période d'application des mesures d'urgence jusqu'en juin 2022.

Lors de sa réunion du 19 mai 2021, le Comité décide d'augmenter le prix indicatif de la récolte 2021 de Fr. 2.00 passant de Fr. 56.00 à Fr. 58.00. Parallèlement, il soutient la collaboration avec Agrosolution pour la création de la plate-

forme produits agraires.

Le recensement de la récolte ne pourra se faire qu'à la deuxième moitié du mois d'août. Le Comité prend note des chiffres de récolte exécrables.

De ce fait, les quantités contractuelles confirmées pour la récolte 2021 ne peuvent malheureusement être livrées qu'avec une part modeste de marchandises suisses de qualité panifiable :

- PurÉpeautre Bourgeon Bio Suisse à 40 %
- PurÉpeautre IP-Suisse à 55 %
- Épeautre Suisse Garantie à 40 %

Le Secrétariat tient à activement informer la branche pour que tout un chacun puisse se préparer à la situation extraordinaire.

Dès septembre on voit que les producteurs de semences doivent aussi faire face à de grandes pertes de rendement. On se rend vite compte que l'extension ciblée pour les surfaces ne pourra être atteinte qui si on met à disposition des semences de secours.

Comparaison des quantités de semences et de récoltes

Quantité de semences automne 2021 : 1'505 t

Récolte estimée janvier 2022 :

- PurÉpeautre Bio Suisse 3'466 t
- PurÉpeautre IP-Suisse 17'674 t
- Epeautre conventionnel 1'344 t

Quantité de semences automne 2020 : 1'247 t

Récolte estimée janvier 2021

- PurÉpeautre Bio Suisse 3'130 t
- PurÉpeautre IP-Suisse 15'079 t
- Epeautre conventionnel 1'075 t

Thomas Häusermann, Membre du comité

Comité CI Épeautre

Présidente

Gisler Simona, St. Margrethen
Productrice

Vice-président

Häusermann Thomas, Seengen
Meunier

Membres du comité

Trchsel Fritz, Zell
Producteur

Oberli Jan, Eptingen
Producteur

Kunz Therese, Winterthur
Meunière

Rechsteiner Sandro, Zollikofen
Transformateur

Lüthy Urs, Muhen
Producteur

Wächter Marcel, Safenwil
Meunier

Marty Franz, Stein am Rhein
Transformateur

Winzeler-Rüegg Bernhard, Thayngen
Producteur

Meyerhans Dominic, Weinfeldern
Meunier

Secrétariat

Kurth Thomas, Affoltern i. E.
Gérant

Conférence d'automne de la VGS

Conférence d'automne de la VGS sur le campus de Sursee

Fin novembre 2021, une vingtaine de personnes se sont retrouvées à la conférence d'automne de la VGS sur le campus de Sursee. Après un échange personnel intense, deux présentations ont donné lieu à d'intéressantes discussions.

Plateforme pour les produits agricoles d'Agrosolution AG

Agrosolution AG a présenté son projet de plateforme pour les produits agricoles. Celui-ci a pour objectif de créer une plateforme en ligne afin de gérer les volumes de céréales et de graines oléagineuses, les contrats et la conformité aux labels. La plateforme doit permettre la mise en place de processus numériques uniformes, un accès permanent aux données actuelles et un flux de données optimal et transparent. De plus, tous les acteurs impliqués doivent pouvoir l'utiliser, de la planification des cultures à la livraison des quantités finales.

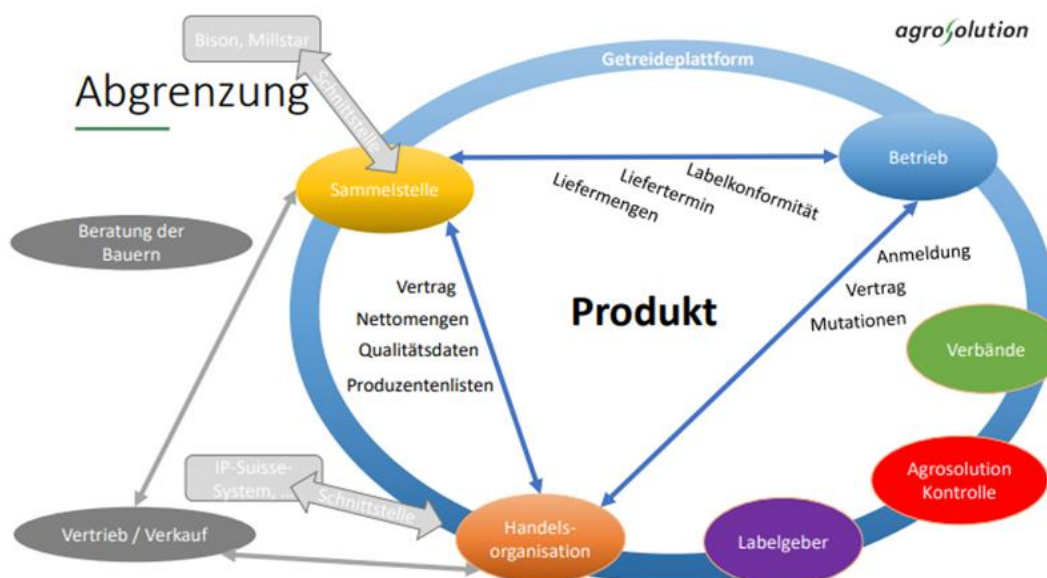
La plateforme reste la propriété d'Agrosolution AG, mais elle peut être utilisée par toutes les parties prenantes.

Il y aura un changement au niveau des coûts par rapport au système actuel : les utilisateurs d'une même catégorie se verront facturer un même montant de base. De plus, ils s'acquitteront d'un montant dépendant de la quantité / surface traitée. La plateforme doit être adaptée à la capacité financière de chacun.

Avantages pour les centres collecteurs :

- Tous les produits sur une seule plateforme
- Aperçu actuel des produits et des quantités
- Ajout de nouveaux produits simplifié
- Les producteurs peuvent manifester leur intérêt
- Les centres collecteurs peuvent signaler leurs besoins / des tendances
- Les avis de changement sont visibles immédiatement
- Plus besoin de passeports-produits et de certificats
- Vue chronologique
- Diminution de la charge de travail administrative

Les droits d'accès seront définis dans le contrat et les conditions d'utilisation. En principe, chaque acteur peut saisir lui-même ses données ; il ne verra que les informations et données globales partagées avec lui. Actuellement, la mise en service est prévue en mai 2022 pour la récolte de 2023.



« Droit de la concurrence et autres stratégies sur les marchés saturés »

Présentation de Maître Jürg Niklaus

Les acteurs privés en amont et en aval éprouvent de plus en plus de difficultés à s'affirmer face aux structures organisées en coopérative sur les marchés des céréales.

« Dès lors, la question de l'accès au marché devient une question de survie. »

Ceci s'applique aux marchés des céréales fourragères et panifiables, des graines oléagineuses, des produits dérivés et des moyens de production et auxiliaires agricoles ainsi que de la logistique (transport, traitement, stockage, etc.).

Ces marchés faisant partie de la chaîne de création de valeur, ils sont partiellement liés entre eux. Jürg Niklaus a discuté de stratégies possibles pour relever ces défis avec les participants à la conférence.

- Chercher à nouer le dialogue avec les grands acteurs du marché.
- Rechercher des alternatives créatives.
- Lancer et développer des solutions de repli.
- Utiliser les outils de communication et le lobbying de manière ciblée.
- Nouer et entretenir des coopérations, alliances, etc. avec des acteurs partageant les mêmes intérêts.
- En dernier recours, faire appel aux autorités de surveillance.

De plus amples informations sont mises à la disposition des membres de la VGS dans l'espace sécurisé du site web.



Jürg Niklaus en dialogue avec les participants.

Statistiques VGS

Statistiques VGS sur la production 2021

		Conven- tionnel	Suisse Garantie	IP Suisse	Bio	Total
	Nombre de déclarations de chiffres d'affaires	35 de 37	35 de 37	35 de 37	35 de 37	35 de 37
		en tonnes	en tonnes	en tonnes	en tonnes	en tonnes
Céréales panifiables	Blé	3'027	19'746	10'314	5'042	38'129
	Seigle	68	399	412	58	937
	Épeautre	236	587	3'287	755	4'864
	Total céréales panifiables	3'330	20'732	14'014	5'855	43'931
Céréales fourragères	Orge	18'824	0	0	1'423	20'247
	Blé fourrager	17'996	0	33	2'433	20'462
	Avoine	540	0	64	232	835
	Maïs	8'283	0	0	2'144	10'428
	Triticale	3'356	0	0	741	4'096
	Pois	427	0	0	209	636
	Féveroles	49	0	0	219	268
	Autres	668	0	0	1'650	2'318
	Total céréales fourragères	50'142	0	97	9'051	59'289
Oléagineux	Colza	0	7'568	179	26	7'773
	Colza HOLL	0	1'155	0	0	1'155
	Soja	49	181	0	709	939
	Tournesols	0	256	0	48	304
	HO- Tournesols	0	466	62	10	538
Total	Totale Oléagineux	49	9'627	241	792	10'709
	Production totale	53'521	30'359	14'352	15'698	113'929

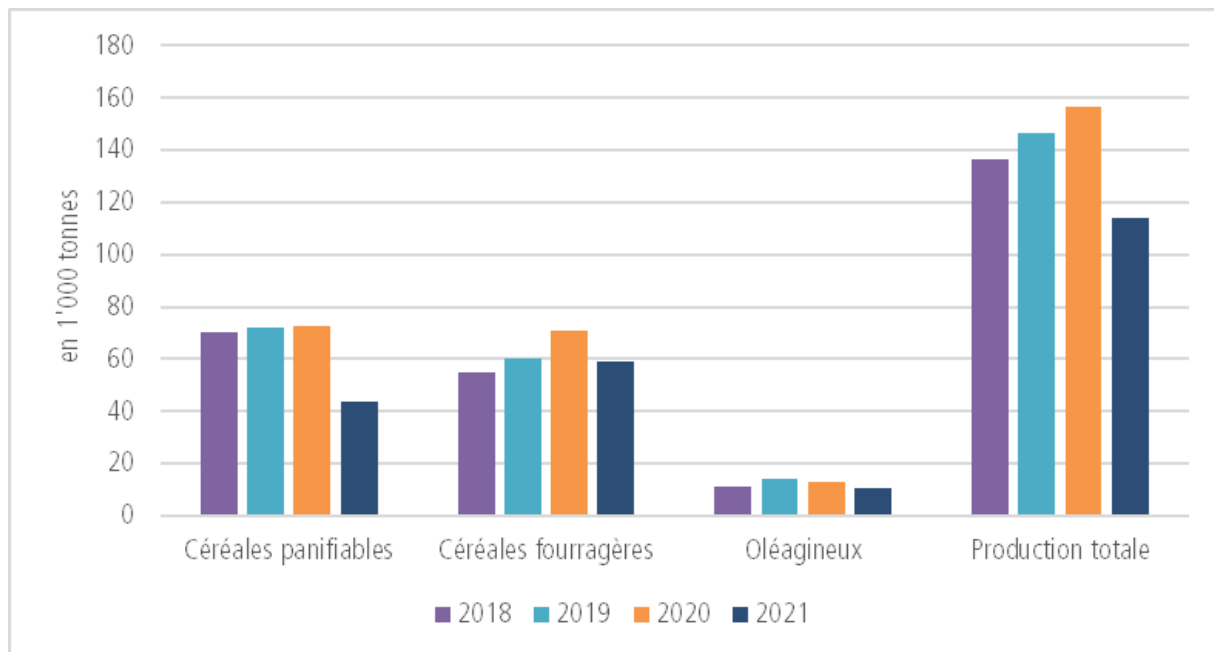
Source : VGS

Statistiques sur la production 2018 – 2021

		2018	2019	2020	2021
	Nombre de déclarations de chiffres d'affaires	33 de 36	35 de 37	35 de 37	35 de 37
		en tonnes	en tonnes	en tonnes	en tonnes
Céréales panifiables	Blé	61'626	62'770	63'066	38'129
	Seigle	2'051	2'591	2'115	937
	Épeautre	6'352	6'665	7'242	4'864
	Total céréales panifiables	70'029	72'026	72'423	43'931
Céréales fourragères	Orge	22'762	23'403	25'767	20'247
	Blé fourrager	8'277	7'860	11'138	20'462
	Avoine	1'398	1'309	1'676	835
	Maïs	14'711	20'245	24'933	10'428
	Triticale	5'600	4'811	5'095	4'096
	Pois	1'184	1'305	1'065	636
	Féveroles	522	601	282	268
	Autres	644	923	921	2'318
		Total céréales fourragères	55'100	60'456	70'938
Oléagineux	Colza	9'378	10'558	9'439	7'773
	Colza HOLL	-	1'086	1'626	1'155
	Soja	527	694	712	939
	Tournesols	1'313	1'618	612	304
	HO-Tournesols	-	-	533	538
	Totale Oléagineux	11'219	13'956	12'922	10'709
	Total Menge	136'348	146'438	156'283	113'929

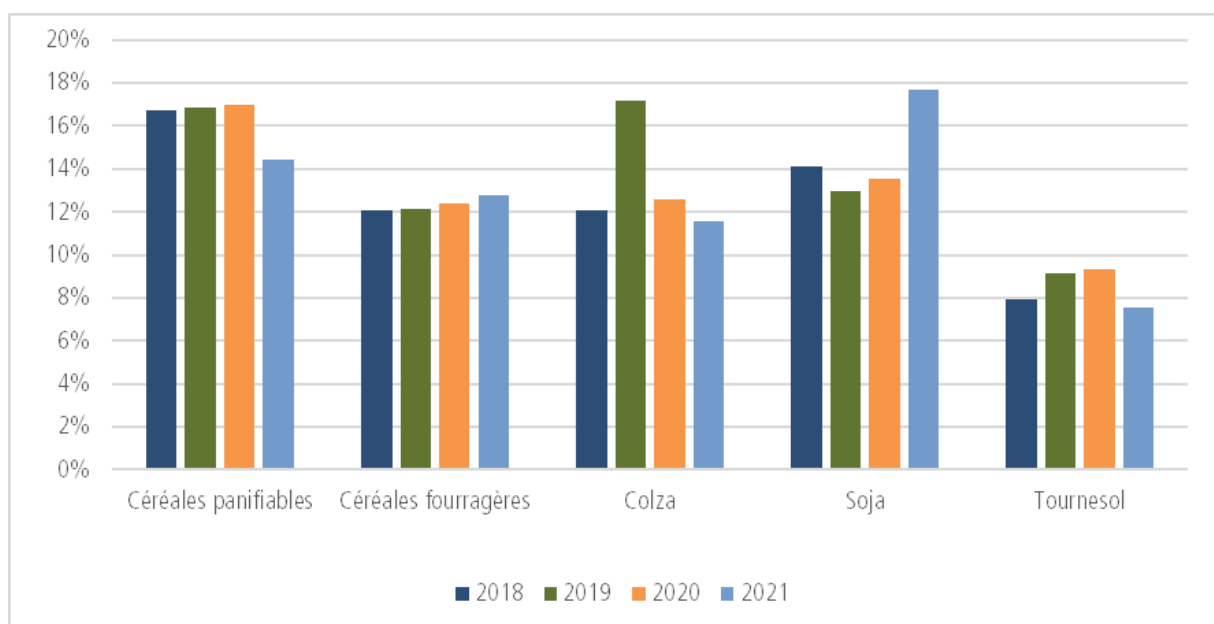
Source : VGS

Production de la VGS 2018 – 2021



Source : VGS

Part de marché 2018 – 2021



Source : VGS et FSPS

Indications concernant les données importantes

Rapport agricole 2021 :

www.agrarbericht.ch

Production végétale – Surfaces de céréales cultivées :

www.sbv-usp.ch

Services -> AGRISTAT - Statistique de l'agriculture suisse -> Statistiques et évaluations SEE -> Production végétale -> Chapitre 2 SES : Production végétale (pdf)

Prix indicatifs pour les céréales panifiables :

www.swissgranum.ch

Chiffres du marché -> Prix -> [Prix indicatifs des céréales panifiables \(pdf\)](#)

Prix indicatifs pour les céréales fourragères et protéagineux :

www.swissgranum.ch

Chiffres du marché -> Prix -> [Prix indicatifs des céréales fourragères et des protéagineux \(pdf\)](#)

Valeurs indicatives d'importation des aliments pour animaux :

www.blw.admin.ch

Marché -> Importation de produits agricoles -> Aliments pour animaux

Conditions de prise en charge 2021 pour les céréales panifiables indigènes et importées :

www.swissgranum.ch

Directives -> Conditions de prise en charge -> [Conditions de prise en charge pour les céréales panifiables, les céréales fourragères et les protéagineux \(pdf\)](#)

Conditions de prise en charge 2021 pour les céréales fourragères et les protéagineux indigènes et importés :

www.swissgranum.ch

Directives -> Conditions de prise en charge -> [Conditions de prise en charge pour les céréales panifiables, les céréales fourragères et les protéagineux \(pdf\)](#)

Membres du Comité

Présidente

Mühlebach Corinne

Mühlebach AG

Mühleweg 3

5303 Würenlingen

Secteur : Céréales panifiables, Denrées alimentaires, swiss granum

Vice-président

Willmann Martin

Neumühle Rickenbach GmbH

Schützenhausstrasse 4

6221 Rickenbach

Secteur : Naturel, Oléagineux

Membres

Bachmann Reto

Mühle Bachmann AG

Willisdorf

8253 Diessenhofen

Secteur : Blé amidonnier, Engrain, Formation professionnelle

Rytz Christian

Mühle Rytz AG

Unterdorfstrasse 29

3206 Biberen

Secteur : FSPC, Production Bio

Häusermann Thomas

T. + M. Häusermann

Oberdorfstrasse 33

5707 Seengen

Secteur : Épeautre

Villiger David

Eichmühle AG

Eichmühle 437

5637 Beinwil / Freiamt

Secteur : Suisse Garantie

Andreas Fischer

Granovit AG

Rinaustrasse 380

4303 Kaiseraugst

Secteur : Céréales fourragères, Protéagineux

Représentation de la VGS dans les commissions

KSGGV, Comité

Commission pour la sécurité et la protection de la santé aux niveaux du commerce et de la transformation des céréales

Urs Strahm, Münsingen

FSPC, Comité

Fédération suisse des producteurs de céréales

Christian Rytz comme invité, Biberen

Commission Oléagineux de la FSPC

Martin Willimann, Rickenbach

Bio Suisse

Personne de contact pour les céréales fourragères

Christian Rytz, Biberen

Personne de contact pour les céréales panifiables

Corinne Mühlebach, Würenlingen

Agrosolution

Personne de contact pour la plateforme de produits agricoles

David Villiger, Beinwil / Freiamt

Swiss granum

Comité

Corinne Mühlebach comme invitée, Würenlingen

Groupe de travail Sécurité alimentaire

Bernhard Graf, Kaiseraugst jusqu'au 31.12.2021

David Villiger, Beinwil / Freiamt à partir du 01.01.2022

Christian Oesch, Zollikofen

Groupe de travail Suisse Garantie

David Villiger, Beinwil / Freiamt

Commission Marché-qualité céréales

Corinne Mühlebach, Würenlingen

Commission Marché-transformation oléagineux

Martin Willimann, Rickenbach

VAM, Délégué

Association Suisse du monde du travail de la meunerie (AMTM)

Reto Bachmann, Diessenhofen

Liste des membres

Entreprise	Adresse	Case postale	Code postale	Lieu
Alb. Lehmann Lindmühle AG	Lindmüliweg 5		5413	Birmenstorf
Bachtalmühle AG	Aaraustrasse 29		5643	Sins AG
Brunner AG	Mühle Oberembrach	Mühlestrasse 7	8425	Oberembrach
Centre Collecteur Marti	La Ruche 1		1443	Campvent
Eichmühle AG	Eichmühle 437		5637	Beinwil/Freiamt
Epis d'Ajoie	Route de la Fontaine 40		2908	Grandfontaine
Ferren Mühlen AG	Ferrenmühle 1		6277	Kleinwangen
Granovit AG	Route des Treize Cantons 2A	Case postale 22	1522	Lucens
Häusermann T. + M.	Mühle	Oberdorfstrasse 33	5707	Seengen
Knecht Mühle AG	Oberdorf 123		5325	Leibstadt
Kofmel Mühle	Mühle und Futtermittel	Mühleweg 1	4543	Deitingen
Kottmann Franz	Winon-Mühle		6215	Beromünster
Lagerhaus Lohn Maison Virchaux AG	Solothurnstrasse 3	Postfach 314	4573	Lohn
Ländi Hüenberg	Chamerstrasse 46		6331	Hüenberg
Leibundgut AG	Schlossstrasse 27b		3550	Langnau
Lütolf AG	Industriestrasse 19		9430	St. Margrethen
Moulin Chevalier SA	Rue de la Chaux 3		1148	Cuarnens
Moulin Dougoud SA	Centre Collecteur		1673	Promasens
Mühle + Handels AG Rütli	Mühlegasse 11		3295	Rütli b. Bern
Mühle Bachmann AG	Willisdorf	Müligass 6	8253	Diessenhofen
Mühle Fischer AG	Mühlgasse 3		2576	Lüscherz
Mühle Fraubrunnen	Hans Messer + Co. AG	Mühlegasse 8	3312	Fraubrunnen
Mühle Hindelbank	Mühlegasse 8		3324	Hindelbank
Mühle Rytz AG	Agrarhandel und Bioprodukte	Unterdorfstrasse 29	3206	Biberen
Mühle Scherz AG	Agrocenter		5246	Scherz
Mühle Visp AG	Gewerbestrasse 6		3930	Visp
Mühlebach AG	Mühleweg 3		5303	Würenlingen
Nebiker Hans AG	Hauptstrasse 1		4450	Sissach
Neumühle AG	Neumühle 4		6022	Grosswangen
Neumühle Hallau GmbH	Dickstrasse 2		8215	Hallau
Neumühle Rickenbach GmbH	Schützenhausstrasse 4		6221	Rickenbach
Obermühle Boswil AG	Oberdorfstrasse 43		5623	Boswil
Saatzucht Düdingen	Hägliweg 1	Postfach 268	3186	Düdingen
Savoldi AG	Ebnet 15		5504	Othmarsingen
Strahm Mühle AG	Mehl- und Futtermühle	Mühletalstrasse 24	3110	Münsingen
Weinlandmühle Trüllikon	Glanzmann AG	Rudolfingerstrasse 21	8466	Trüllikon
Willi Grüninger AG	Büntenriet	Postfach 43	8890	Flums
Wirth Getreide AG	Oeleweg 1		3262	Suberg